

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17-11-20

Dossier complet le :

17-11-20

N° d'enregistrement :

2020-10339

1. Intitulé du projet

Construction de 2 bâtiments non clos à usage de stockage de matériel agricole
et de fourrage et de lieux de stabulation.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

PERSONNE

Prénom

CHRISTOPHE

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PERSONNE CHRISTOPHE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

40217009600018

Forme juridique

individuelle

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Bâtiments neufs à construire comme intitulé dans le projet pour les
besoins de non exploitation.

4.2 Objectifs du projet

Avoir plus de stockage chez moi car aujourd'hui je stocke chez plusieurs personnes et je veux regrouper sur ma seule exploitation car cela pose des soucis de ne pas tout avoir à proximité. Je ne peux plus continuer sur le site proche de la ferme actuellement car je n'ai plus de terrain disponible d'où le projet à 500 m mais sur mon exploitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Construction de 2 bâtiments non clos avec installation panneaux photovoltaïques sur le toit -

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Stockage matériel agricole et foin dans un bâtiment -
- Stabulation (logement d'animaux) dans l'autre bâtiment -
- Le tout à proximité de mon exploitation -

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire accepté
- Demande de déficement remise à la DDT.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Chaque bâtiment a une superficie de 648 m ² dont 1296 m ²	1296 m ²
- 1 bande de 10 m de large coupe feu autour des bâtiments - Y compris entre les bâtiments.	1880 m ²
- Réserve incendie	120 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 4° 03' 21.99" Lat. 44° 7' 55.88" 9

MENAUD
St Amand de Belves
24170 Pays de BELVES

C 76 77

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Sur la même commune

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

(Empty box for project details)

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Forêt (taillis de châtaigniers définitifs)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Engins agricoles
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pas de voisinage

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><i>Fumier de bovins</i></p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Réserve incendie créé par bache normalisée.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

St Amand de Beloeil / Pays de Beloeil

le,

13 Novembre 2020

Signature



AVIS DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL

Au vu des pièces du dossier et des éléments observés sur le terrain,

- La surface concernée par le défrichement, du fait de l'implantation de la construction, de ses surfaces d'usage et de la gestion nécessaire de l'interface avec le massif boisé, est supérieure aux 0.4800 ha demandés par le pétitionnaire. Elle doit être portée à 0,72 ha conformément au plan annexé.

Au vu de cette nouvelle surface, en application de l'article R122-3 du code de l'environnement, le projet doit faire l'objet, auprès de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), d'une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale (*imprimé cerfa 14734*03 joint*).

- La conservation des bois objet de la demande n'est pas jugée nécessaire au regard des alinéas 1° à 9° de l'article L341-5 du Code Forestier, sauf éléments complémentaires qui résulteraient de l'instruction par la DREAL de la demande d'examen au cas par cas à déposer par le pétitionnaire.

Toutefois, la sensibilité du secteur au risque d'incendie de forêt jugé comme élevé et la nature des installations projetées, facteur d'aggravation du risque tant du point de vue de l'aléa que des enjeux à défendre, nécessite que des dispositions préventives soient mises en œuvre.

Le projet générera en effet une zone de contact importante entre la forêt et des bâtiments sensibles au feu (stockage de fourrage, panneaux photovoltaïques) et exposera des enjeux supplémentaires (animaux, constructions) au risque :

- les activités liées aux bâtiments sont de nature à favoriser les départs de feux vers le massif,
- en cas d'incendie, la nécessaire protection des bâtiments sensibles (fourrages, animaux, photovoltaïque) est de nature à mobiliser les secours au détriment de l'intervention en forêt.

Il en résultera une aggravation du niveau de risque incendie de forêt sur le massif par l'augmentation de l'aléa induit et des enjeux défendre.

Il est en conséquence proposé de délivrer une autorisation de défrichement qui sera conditionnée aux dispositions suivantes visant à éviter, réduire et compenser les impacts du défrichement :

- **Un point d'eau incendie normalisé (PEI)** doit être mis en place (dispositif normalisé). Le demandeur doit se concerter avec la mairie pour l'installation de cet équipement public et recueillir l'avis du SDIS du fait de la nature de la construction.
- **Une bande coupe feu de 10 mètres de large**, enherbée ou empierrée et connectée au chemin rural à ses deux extrémités, doit être mise en place en contournement des deux bâtiments (*selon le schéma de principe annexé*). Cette bande devra rester accessible et être régulièrement entretenue pour garantir l'accès des camions de pompiers par tout temps.
- Afin de préserver la qualité de l'air et éviter les risques d'incendie de forêt pendant la phase des travaux, les rémanents (branchages, souches et autres produits issus du défrichement) ne devront pas être incinérés. Ils devront être éliminés par des moyens mécaniques.
- Le site devra être maintenu à l'état débroussaillé conformément à l'article L134-6 du code forestier (50 mètres aux abords des constructions et 10 mètres de part et d'autres des voies donnant accès à ces constructions).
- Une compensation du défrichement devra être mise en œuvre en application de l'alinéa 1° de l'article L341-6 du code forestier. Cette compensation sera calculée sur la base d'un coefficient 1 considérant que les niveaux d'enjeux économiques, environnementaux et sociaux des bois à défricher sont faibles ou réduits par les mesures de prévention du risque d'incendie de forêt préconisées ci-avant.

Seule la zone dédiée aux bâtiments et leurs abords immédiats pourra être défrichée dans la limite de la surface autorisée. Une délimitation de cette zone à défricher devra être effectuée sur le terrain.

Si le pâturage est envisagé en zone boisée au-delà de cette zone, le pétitionnaire doit procéder à une révision de la surface demandée (dépôt d'un complément à la demande).

Compte-tenu du zonage urbanisme en vigueur (zone N), l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) sur la nécessité agricole de la construction projetée est requis. Le projet bénéficie d'une validation tacite.

Fait à PÉRIGUEUX, le 21 septembre 2020

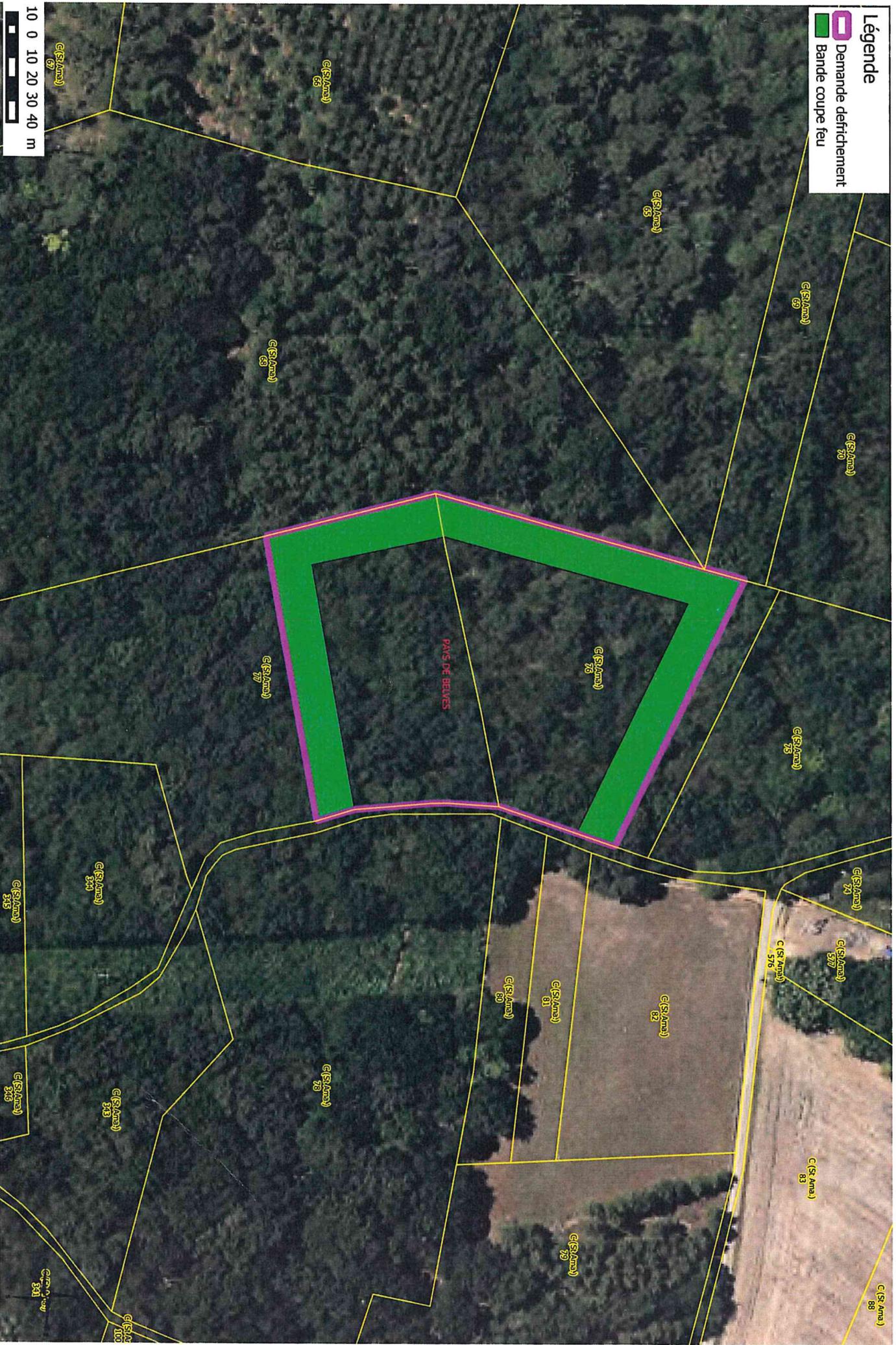
Pour le Directeur

Le Chef du Service Économie des Territoires, Agriculture, Forêts

Jean-François Le Maoût

Légende

-  Demande defrichement
-  Bande coupe feu



Direction Départementale des Territoires
Cité Administrative - 24024 PERIGUEUX CEDEX

**Annexe PV reconnaissance des bois 10281 024/2020/029
PERSONNE Christophe Commune de PAYS-DE-BELVES**

Carte réalisée le
16/09/2020

Sources de données :
DDT - 024
Pôle forêts
IGN RGE® 2012

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Commune de PAYS-DE-BELVÈS

Dossier n° PC 024 035 20 M 0002

Date de dépôt : 21 Février 2020

Date d'affichage en Mairie de l'avis de dépôt :
21 Février 2020

Demandeur : Monsieur PERSONNE Christophe

Pour : Construction de deux (2) bâtiments non-
clos à usage de stockage de matériel agricole
et de fourrage et de lieu de stabulation.

Installation de panneaux photovoltaïques sur
la toiture

Adresse terrain : Lieu-dit Monaud, à
PAYS-DE-BELVÈS (24170)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
de la Dordogne (DDT4) Services de l'État
SADD Pôle ADS PÉRIGUEUX
Affaire suivie par : Jacques FRAIGNEAU
jacques.fraigneau@dordogne.gouv.fr

Le Maire
à
Monsieur PERSONNE Christophe
Lieu-dit Viavelle
24170 PAYS-DE-BELVÈS

CERTIFICAT DE PERMIS TACITE
délivré par le Maire au nom de la Commune

Le Maire de la Commune de PAYS-DE-BELVÈS certifie que Monsieur PERSONNE Christophe est titulaire d'un Permis de Construire enregistré sous le numéro PC 024 035 20 M 0002 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 2 Septembre 2020.

Ce Certificat est délivré en application de l'article R424-13 du Code de l'Urbanisme.

Fait à PAYS-DE-BELVÈS, le 15/09/2020

Le Maire,

Ch. Lothier



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Municipal du 16 octobre 2020

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 15

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

024-200059731-20201016-delib582020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2020

Délibération n° 58/2020

Objet : Engagement de la commune à mettre en place, sur le hameau « Menaud », une défense incendie, par bâche normalisée ou dispositif normalisé équivalent, afin d'assurer la protection de ce hameau contre les risques d'incendie de forêt.

L'an deux mille vingt, le seize octobre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal du PAYS DE BELVÈS (Dordogne), dûment convoqué le neuf octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEOTHIER, Maire de PAYS DE BELVÈS.

Présent(e)s : Christian LEOTHIER - Jean-Jacques PETIT - Laurence DAUBIÉ - Patrick RIVIERE - Myriam BRISSE - Patricia LAFON - Françoise CORREIA - Huguette MALAURIE - Augusto DA COSTA SILVA - Christelle GABRIEL - Tim STEEN - Sylvie PINSAT - Manuel DA SILVA - Roselyne VUADEL - Guillaume CHATRAS.

Absent(e)s excusé(e)s : Eric MOUQUET - Guillaume GARRIGUE - Philippe MARCHE - Sophie PINSAT.

Pouvoirs : Eric MOUQUET avait donné pouvoir à Christian LEOTHIER - Sophie PINSAT avait donné pouvoir à Roselyne VUADEL - Philippe MARCHE avait donné pouvoir à Guillaume CHATRAS.

Secrétaire de Séance : Huguette MALAURIE.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Christophe PERSONNE a sollicité une autorisation de défrichement, pour la construction d'un bâtiment de stockage et, d'une stabulation, au hameau : « Menaud », sur la commune de PAYS DE BELVÈS.

Monsieur le Préfet précise que l'autorisation de défrichement sera conditionnée à des mesures de prévention du risque consistant, notamment, à mettre en place, une défense incendie, par bâche normalisée ou dispositif normalisé équivalent.

Cette mesure relevant de la compétence de la commune, Monsieur le Maire demande, à l'assemblée délibérante, de confirmer cet engagement et, qu'il sera coordonné, avec le projet de Monsieur Christophe PERSONNE, par un calendrier prévisionnel de mise en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**Unanimité**,

- **Confirme** l'engagement de la commune à mettre en place, une défense incendie, par bâche normalisée ou dispositif normalisé équivalent, au hameau : « Menaud », sur la commune de PAYS DE BELVÈS et, qu'il sera coordonné, avec le projet de Monsieur Christophe PERSONNE, par un calendrier prévisionnel de mise en place ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à remplir et, signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **S'engage** à inscrire, au budget, les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Christian LEOTHIER.

